

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2025**

| | |
|--|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 9 |
| Présents : | 9 |
| Absents : | 0 |
| Procurations : | 0 |
| Date de la convocation : 17 février 2025 | |

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Estoublon s'est réuni dans la salle AUBERT-MENY Michelle au Presbytère d'Estoublon, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence du Maire, Madame Carole TOUSSAINT

Présents : C. TOUSSAINT, E. CARDOSO SOARES, P. MONTAGARD, C. BECQUET, P.M GRANDJEAN, P. RIQUIER, V. LAFOND, J. MOGAIN, A. BARTOLINI-ALBOUCHI

Secrétaire de séance : V. LAFOND

Ouverture du Conseil Municipal à 19h00

Délibération n° 2025.01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024

- Pas de remarques
- Approuvée à l'UNANIMITE

Points 2, 3 et 4 ont été reportés au prochain conseil.

Délibération n°2025.02-Convention de partenariat entre la Commune et la médiathèque départementale

- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025.03- Adhésion à la fondation du patrimoine

- Montant 100€
- Approuvée à l'UNANIMITE

Délibération n°2025.04-Renouvellement de l'adhésion à Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

- Montant 0,35 € par habitant soit 170,45€
- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n°2025.05- Subvention exceptionnelle pour Mayotte

- 500€ à la Croix Rouge
- Approuvée à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION

Délibération n°2025.06 – Annulation de la délibération 2024.31 pour création d'un poste d'agent administratif à 35h

- Modification du poste d'agent administratif à temps non complet de 26h à 28h.
- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n°2025.07 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget

- 25% du budget primitif 2024 (hors Reste A Réaliser)
- soit 25% de 502852,18 = 125713,04€
- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n°2025. 08 – Demandes de subventions

- ASC Estoublon : dossier en attente de précisions, report au prochain conseil municipal
- Pas de subvention accordée à Secours Catholique, et Pays et Gens du Verdon.
- Restos du cœur : 200€
- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Délibération n°2025.09 – Travaux d'effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaisse : bilan de l'opération, procès-verbal de remise des ouvrages et autorisation de rétrocession aux propriétaires riverains.

- Approuvée à l'UNANIMITÉ

Dates à retenir :

Conseil Municipal pour le vote des comptes 2024 : 31 mars 2025

Conseil Municipal pour le vote du budget 2024 : 14 avril 2025

Clôture du Conseil Municipal : 19h22.